



SAISON 2018-2019

COUPE DEPARTEMENTALE ELITE 95 KUMITE PUPILLES/BENJAMINS - MAS/FEM/IND

DATE Dimanche 10 Février 2019
SALLE Gymnase Colette BESSON
ADRESSE Rue Jean Moulin, 95500 Gonesse
BILLETTERIE Gratuit
ENGAGEMENT Individuels : 3€ - Paiement par chèque au CDK 95 à envoyer avant le 03/02/2019
CATEGORIES Pupilles/Benjamins (M/F – Individuels)



DATE LIMITE INSCRIPTION 03 février 2019*

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur : sites.ffkarate.fr/valdoise

Dimanche 10 février 2019

Contrôle Benjamins (2007-2008):

Féminines /Masculins -30/- 35kg : 08h30-08h45

Féminines /Masculins -40/- 45kg : 10h00-10h15

Féminines /Masculins -50/- 55/ +55kg : 11h00-11h15

Contrôle Pupilles (2009-2010):

Féminines /Masculins -25/- 30kg : 13h00-13h15

Féminines /Masculins -35/- 40kg : 14h15-14h30

Féminines /Masculins -45/- 50/ +50kg : 15h15-15h30

9h00 : Briefing des coaches
9h15 : Début de la compétition

FIN de journée : Horaires prévisionnels des finales et remise des médailles

La tenue personnelle de chaque compétiteur est obligatoire Karaté-gi, ceinture rouge et bleue, gants rouges et bleus, protège-pieds rouges et bleus, coquille pour les garçons, protège poitrine pour les filles, ainsi que le casques..

Les plastrons seront prêtés sur place.

Attention : Les compétiteurs doivent présenter au contrôle : LE PASSEPORT SPORTIF, un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de la manifestation sportive, précisant l'absence d'inaptitude à la pratique du Karaté en compétition ainsi que l'autorisation parentale. Tout compétiteur ne présentant pas ces documents ne pourra pas participer à la compétition.

**Inscriptions : Ouvert aux licenciés du Val d'Oise. Les compétiteurs doivent présenter au contrôle 2 années de licence dont celle de l'année 2018-2019. Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription.*

(Extrait du règlement Compétitions Saison 2018-2019 - page 38)

Les 2 premiers sont qualifiés pour la coupe de France.

***Règlement : le chèque est à l'ordre du « Comité Départemental de Karaté du Val d'Oise » à envoyer avec le document « Bordereau d'inscription » à Comité Départemental de Karaté 95 Maison des Comités-108 rue des Bussys -95600 Eaubonne.**